



Versailles, le 2 septembre 2016

Chers adhérents,

Nous arrivons en septembre, moment particulier de l'année où habituellement nous préparons le rempoissonnement pour la prochaine saison de pêche. Il intervient habituellement fin octobre-début novembre. La fin de saison de pêche s'annonce, la vente par anticipation des permis de pêche pour la saison prochaine peut normalement commencer.

Cette fin d'année 2016 est pourtant particulière : Le bail de pêche qui a été octroyé à notre association pour cinq ans arrive à son terme et, la loi ayant changé entre temps, l'octroi d'un nouveau bail pour cinq ans n'est plus possible. En effet, il ne sera désormais plus possible d'obtenir qu'une licence de pêche, renouvelable tous les ans, la décision de cet octroi étant prise par l'ONF.

Soucieux pour chacun d'entre nous que les choses se fassent dans les règles et que l'activité de pêche sur les étangs se fasse dans la continuité en suivant un cycle maintenant bien rodé, j'ai contacté dès le mois de mai dernier les services de l'ONF pour envisager l'avenir de notre activité de loisir. Il nous a alors été confié officieusement que des retards dans les procédures de l'ONF allaient perturber l'adjudication de la nouvelle licence de pêche pour janvier 2017 et qu'elle était normalement repoussée à janvier 2018, nous laissant ainsi une année supplémentaire aux abords des étangs.

Pourtant, vendredi 2 septembre 2016, les responsables de l'ONF nous annonçaient que finalement, les promesses officieuses du mois de mai ne tenaient plus et que la procédure d'adjudication serait maintenue pour janvier 2017.

Etant dans l'impossibilité de vous garantir le maintien de notre activité de pêche sur les étangs de l'Ursine et de Ecrevisses pour la saison prochaine, ma charge de président de l'association m'interdit d'entamer des frais hasardeux de rempoissonnement qui pourraient être en pure perte, si malheureusement la licence était accordée à une autre association. Aussi le bureau a-t-il décidé d'annuler la vente des permis de pêche par anticipation pour la même raison et tous les permis déjà délivrés pour 2017 ont été annulés et remboursés. Il ne nous est en outre pas possible non plus d'envisager les travaux de désherbage de l'étang des Ecrevisses qui étaient pourtant prévus.

L'avenir de notre association est incertain et dépend uniquement des décisions d'une administration visiblement insouciante des efforts que nous avons fournis durant des années pour la préservation des lieux dans un réel respect de la nature.

Denis EVEILLARD

Président de Vélizy-Pêche